Arrêté de validation

Le Conseil communal de La Côte-aux-Fées

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984 ;

vu la publication faite dans la Feuille officielle No 25, du 22 juin 2012, du résultat concernant l'arrêté du Conseil général du 16 décembre 2011 relatif à une demande de crédit de fr. 150'000.- pour la transformation du 1er étage du collège en vue de la création d'une structure d'accueil pré et parascolaire;

considérant qu'aucune réclamation n'est parvenue à la chancellerie d'Etat dans le délai légal,

arrête :

Article unique.- La votation communale du 17 juin 2012 relative à une demande de crédit de fr. 150'000.- pour la transformation du 1er étage du collège en vue de la création d'une structure d'accueil pré et parascolaire, est validée.

La Côte-aux-Fées, le 2 juillet 2012

Au nom du Conseil communal

Le Président : La Secrétaire :

Laurent Piaget Cosette Pétremand